

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LODEVIOIS&LARZAC

Nombre de Membres

En exercice : 20

Présents : 2

Exprimés : 2
(dont 0 pouvoir donné)

Vote

Pour : 2

Blancs : 0

Nuls : 0

Date de convocation : mercredi 5 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-
Préfecture de Lodève le :

n° CA CIAS 20230411 05

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt trois le onze avril

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS sous la présidence de REQUI Jean-Luc Président du C.I.A.S, cette séance fait suite à celle du 4 avril où le quorum n'avait pas été atteint.

Présents :

membres élus : Jean Luc REQUI, Président du C.I.A.S, BAISET Martine, Maire de la commune de La Vacquerie,

membres qualifiés :

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés :

Absents :

membres élus : GALEOTE Monique Élu de la commune de Lodève, ENNADIFI Fatiha, Élu de la commune de Lodève, CANO Jésahel, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, BATACHE Carmen, Élu de la commune de Saint Etienne de Gourgas, ALIBERT Damien, Élu de la commune de Lodève, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage , FRONTIN Claudine, Élu de la commune de Sorbs, PANIS Michel, Élu de la commune de Lodève, LAATEB Claude, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : CABANES Nelly, représentant l'association LES FICELLES, DELFORGE Clotilde représentant l'association ADAGES, LACAZE Lionel représentant l'association MJC, ABRIC Charles de l'association APF, DAUNIS Solange représentant l'UDAF, CAUNES Jean Paul, représentant l'association l'OUSTALITE, AUDOUY Marie-Christine représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, LEDERMAN THérèse représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°5

Approbation budget primitif 2023

Après lecture du budget prévisionnel ci-joint à la présente affaire,

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 2
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et décident:

- d'approuver le budget prévisionnel pour l'année 2023
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- d'autoriser Monsieur le Président de notifier la présente à Monsieur le Sous-Prefet de Lodève,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier la présente à Monsieur le Trésorier de Lodève,

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI